Règlement Jeu-concours Newsletter j'économise.fr

Article 1 _ Organisation et durée jeu-concours

GEO.3L dont le siège social au 1 Rue du Guesclin 44000 Nantes, SAS au capital de 1 283 420 Euros, immatriculée au Registre du commerce de Nantes sous le Numéro 523 058 022, ci-après "l'organisateur", organise un jeu concours intitulé

« Jeu-concours - Newsletter j'économise.fr »

Ce jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat.

J'<u>économise.fr</u> organisera plusieurs jeux concours dans les conditions définies ci-après :

Le premier jeu-concours débute le 3 mai 2024 et se termine le 12 mai 2024

Le deuxième jeu-concours débute le 07 juin 2024 et se termine le 16 juin 2024

Le troisième jeu-concours débute le 05 juillet 2024 et se termine le 14 juillet 2024

Le quatrième jeu-concours débute le 02 août 2024 et se termine le 11 août 2024

Le cinquième jeu-concours débute le 06 septembre 2024 et se termine le 15 septembre 2024

Le sixième jeu-concours débute le 04 octobre 2024 et se termine le 13 octobre 2024

Le septième jeu-concours débute le 1er novembre 2024 et se termine le 10 novembre 2024

Le huitième jeu-concours débute le 06 décembre 2024 et se termine le 15 décembre 2024

Ce jeu se déroule uniquement via la newsletter de j'économise.fr

Article 2 _ Conditions de participation

2.1. Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion de toutes les personnes ayant directement ou indirectement participé à

l'élaboration du jeu-concours, des membres du personnel de j'économise by GEO.3L ainsi que de

leurs conseils et des membres de leur famille.

2.2. La participation au jeu-concours implique l'acception des termes et conditions du présent

règlement.

Ce règlement est disponible au téléchargement sur le site de j'économise.fr à l'adresse suivante :

2.3. Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne. La participation est

strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée

gagnante.

2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la

nullité de la participation.

2.5. Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Article 3 _ Modalités de participation

Le jeu-concours se déroule par la voie de la newsletter, aux dates indiquées à l'article 1.

Le jeu est composé de plusieurs séquences de jeu distinctes les unes des autres. Les participants ne

peuvent participer qu'une seule fois à chacune des séquences du jeu.

Le tirage au sort s'effectuera de manière aléatoire.

Pour que l'inscription soit valide, le participant doit dûment remplir et répondre au formulaire en

inscrivant les champs obligatoires (Nom, Prénom, numéro de téléphone, date de naissance, adresse

mail) avant la fermeture du jeu.

Chaque participant a une chance d'être tiré au sort.

Article 4 _ Désignation des gagnants

L'organisateur désigne par tirage au sort le gagnant parmi l'ensemble des participants ayant

participé.

Un tirage au sort sera effectué à la fin de chaque séquence :

Pour la première séquence : le 13 mai 2024

Pour la deuxième séquence : le 17 juin 2024

Pour la troisième séquence : le 15 juillet 2024

Pour la quatrième séquence : le 12 août 2024

Pour la cinquième séquence : le 16 septembre 2024

Pour la sixième séquence : le 14 octobre 2024

Pour la septième séquence : le 11 novembre 2024

Pour la huitième séquence : le 16 décembre 2024

Un seul lot sera attribué par gagnant.

Article 5 Dotations:

Montant des dotations :

- Jeu du 03/05/24 : 50€ Carte cadeau Darty valable jusqu'au 02/05/2025
- **Jeu du 07/06/24** : 50€ Carte cadeau valable jusqu'au 06/06/2025
- Jeu du 02/08/24 : 50€- Carte cadeau valable jusqu'au 01/08/2025
- Jeu du 06/09/24 : 50€- Carte cadeau valable jusqu'au 05/09/2025
- Jeu du 04/10/24 : 50€- Carte cadeau valable jusqu'au 03/10/2025
- **Jeu du 01/11/24** : 50€- Carte cadeau valable jusqu'au 31/10/2025
- Jeu du 06/12/24 : 50€- Carte cadeau valable jusqu'au 05/12/2025

Sauf pour la carte cadeau Darty, toutes les autres cartes cadeaux sont utilisables aux enseignes listées sur le lien https://www.ma-carte-cadeau.com/marques

Article 6 Remise des dotations et modalités d'utilisation des dotations :

- 6.1. L'organisateur contactera par courrier électronique les gagnants tirés au sort et les informera de leur dotation et des modalités à suivre pour y accéder. Seuls les gagnants seront contactés par l'Organisateur
- 6.2. Les gagnants devront répondre dans les deux (2) jours suivants l'envoi du courrier électronique. Sans réponse de la part du gagnant, il sera déchu de son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit.

Dans cette hypothèse, le lot sera attribué à un suppléant désigné par le tirage au sort de la session concernée.

6.3. Les gagnants devront se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur sera pas attribué et sera acquis par l'Organisateur. À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse postale fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et l'acquisition du lot par l'Organisateur.

6.4. La dotation est à utiliser pendant la période indiquée selon les modalités et conditions communiquées au gagnant.

En outre, en cas d'impossibilité pour l'Organisateur de délivrer au(x) gagnant(s) la dotation remportée, et ce, quel qu'en soit la cause, L'Organisateur se réserve le droit d'y substituer une dotation de valeur équivalente, ce que tout participant consent.

Article 7 _ Utilisation des données personnelles des participants :

- 7.1. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) UE 2016/679 du 27 avril 2016, les participants au jeu concours bénéficient auprès de l'Organisateur, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de retrait de leurs données personnelles.
- 7.2. Le responsable du traitement du jeu-concours est joignable par courrier à l'adresse figurant au début du présent règlement et à l'adresse suivante : dpo@jeconomise.fr
- 7.3. Les données personnelles des participants sont collectées par l'Organisateur uniquement à des fins de suivi du jeu-concours, et sont indispensables pour participer à celle-ci.

Les données personnelles concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre du jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données collectées seront conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la date de leur collecte.

Article 8 Responsabilités :

9.1. GEO.3L ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement.
9.2. L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours. Par ailleurs, l'Organisateur du jeu concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

- 9.3. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le Site et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit conformément aux dispositions de l'article 10 ci-dessous.
- 9.4. L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes.
- 9.5. L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeuconcours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ ou utilisateur.
- 9.6. L'organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. L'organisateur se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes

Article 9 _ Accessibilité du règlement

Le présent règlement peut être consulté sur le site de j'économise.fr à tout moment ou encore, envoyé gratuitement par GEO.3L sur simple demande écrite émanant de tout participant en écrivant l'adresse mail suivante : reclamation@jeconomise.fr

Le présent règlement est déposé via depotjeux auprès de l'étude de Maître Doniol située 7 rue Jean Jaurès à CLAYE SOUILLY (77410), huissier de justice.

Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : http://www.depotjeux.com/. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du Présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via depotjeux auprès de l'étude de Maître Doniol située 7 rue Jean Jaurès à CLAYE SOUILLY (77410), huissier de justice, dépositaires du règlement avant sa publication.

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Article 10 _ Adresse Postale du jeu-concours

Pour toute demande de remboursement ou toute contestation relative au jeu-concours, la personne concernée peut adresser un courrier à l'adresse postale ci-dessous:

1 Rue du Guesclin 44000 Nantes

Article 11 _ Loi applicable

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer au jeu concours de « Newsletter j'économise.fr » les soumet à la loi française applicable au jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.